

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRÊTÉS, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCÉS

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française		1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 frs	
Avion	3.300 frs	1.700 frs	
ETRANGER		1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs	
Avion	3.750 frs	2.300 frs	
PRIX	Au comptant à l'imprimerie :		75 frs
	Par porteur ou par poste :		
DU NUMÉRO	Togo, France et autres Pays d'expression française		90 frs
	Etranger Port en sus.		

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO S. P. 051 - Tél: 37-13 - LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
minimum 250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :
minimum 250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

TÉLÉPHONE 27-01 - LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé.

Suivant réquisition, n°, 7.361 déposée le 29 juin 1976 M. Tètè Wilson Bahun profession de Receveur des Domaines, chargé de la régie des biens de l'Etat Togolais demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Répu-

blique togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 45 a 04 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Zone Portuaire et borné au nord par la route internationale Lomé - Cotonou, au sud par un terrain nu, à l'est par le titre foncier n° 206 de Lomé et à l'ouest par le titre foncier n° 3.633 T.T.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat Togolais et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 7.362, déposée le 29 juin 1976 M. Tètè Wilson Bahun profession de Receveur des Domaines, chargé de la régie des biens de l'Etat Togolais, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 as 55 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Zone Portuaire et borné au nord par la route internationale Lomé - Cotonou, au sud à l'est et à l'ouest par des terrains nus.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat Togolais et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière p.i.

M.K. Ziadji

